

Légitimité professionnelle et reconnaissance sociale : l'exemple des ingénieurs forestiers du Québec

Professional Legitimacy and Social Recognition: the Case of Forestry Engineers in Quebec

Louis GUAY et Éric GAGNON

Volume 20, numéro 2, automne 1988

La sociologie des professions

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001316ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001316ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

GUAY, L. & GAGNON, É. (1988). Légitimité professionnelle et reconnaissance sociale : l'exemple des ingénieurs forestiers du Québec. *Sociologie et sociétés*, 20(2), 141–162. <https://doi.org/10.7202/001316ar>

Résumé de l'article

Le contexte social marque l'évolution des professions et les actions et discours des professionnels. Après avoir examiné les enjeux sociaux autour de l'utilisation et de la gestion de la forêt, l'article analyse les réactions des ingénieurs forestiers. La profession est brièvement présentée: sur la base de plusieurs indicateurs, elle affiche une grande homogénéité. Des problèmes particuliers la confrontent: crise forestière, contestations publiques, chômage des jeunes diplômés. Malgré un sentiment de forte légitimité professionnelle au sein des milieux de travail, les ingénieurs forestiers s'inquiètent du peu de reconnaissance sociale qu'ils obtiennent. Un discours, fondé sur leur compétence et leur utilité, s'est développé en vue de gagner cette reconnaissance sociale.

Légitimité professionnelle et reconnaissance sociale: l'exemple des ingénieurs forestiers du Québec*



LOUIS GUAY et ÉRIC GAGNON

Des études récentes en sociologie des professions montrent la grande sensibilité des professions aux changements de contexte social, économique et juridique dans lequel elles évoluent. On peut citer quelques exemples éloquentes. L'étude de Starr (1982) sur l'évolution de la profession médicale américaine décrit avec précision la montée, lente mais certaine, d'une pratique médicale de plus en plus encadrée par un milieu bureaucratique. Blau (1984), dans son étude, montre comment les firmes d'architectes, en période de difficultés économiques, ont dû envahir des champs nouveaux de pratique. Freidson (1986), dans un autre ordre d'idées, insiste sur le fait que les contraintes juridiques, les lois et règlements en vigueur qui affectent l'exercice d'une profession.

Les contextes dans lesquels les professionnels exercent leurs métiers sont variés. Pour les uns, l'évolution des techniques et des sciences exerce une influence déterminante sur la pratique professionnelle. Le témoignage récent de Lewis Thomas (1983) sur l'évolution de la pratique médicale est saisissant. Jusqu'à il y a à peu près cinquante ans, la médecine de première ligne consistait à prévenir le pire, rassurer les esprits et calmer les consciences. Les sciences médicales, ayant connu récemment un essor exceptionnel, ont bouleversé cette médecine somme toute peu spécifique, mais très humaine et directe (voir aussi: Reiser, 1978).

Pour d'autres, ce sont moins les techniques et les sciences qui orientent et réorientent les pratiques professionnelles, mais des conditions d'ordre strictement social et économique. L'enquête de Blau, déjà citée, illustre une telle situation. Mais un des plus beaux exemples ne provient-il pas de l'historien américain Daniel Boorstin (1973)? Celui-ci montre comment le développement de la profession juridique s'est fait en parallèle avec celui des interventions étatiques (p. 53 et suivantes): la montée de l'État, c'est aussi celle des avocats. Lois et règlements édictés par les premiers sont source de revenus et de pouvoir pour les seconds. De Tocqueville avait déjà noté la chose dans son ouvrage sur l'Amérique.

* Nous tenons à remercier Claude Corrivault des précieux conseils qu'il a prodigués tout au cours de notre recherche. Les erreurs que peut contenir le texte ne sauraient lui être attribuées.

UN CONTEXTE DE CRISE ET DE CONTESTATION

La profession d'ingénieur forestier au Québec n'échappe pas à cette règle. Elle vit actuellement dans un contexte difficile. D'une part, on dit que la forêt du Québec est en crise. Des études récentes, reprises dans des débats publics, en commission parlementaire (1984), font voir que la forêt québécoise, conçue traditionnellement comme une ressource abondante, est menacée (Mac Kay, 1987, Québec, 1985). Pour l'industrie forestière, l'épuisement annoncé de la «matière ligneuse», variable d'une région à l'autre, met en péril la survie d'un secteur économique primordial et le maintien de revenus importants tirés de l'exploitation et de l'exportation des produits de la forêt. Pour les travailleurs forestiers, en plus d'être une source de revenus, c'est tout un mode de vie qui est ébranlé (Laplante, 1982, 1985). Le milieu rural, les régions qui vivent de la forêt s'inquiètent du déclin des ressources. Ils revendiquent souvent, presque par instinct, une exploitation plus soucieuse d'assurer le renouvellement du milieu naturel. Sur place depuis parfois plusieurs générations, les habitants, proches des forêts, opposent à la conception d'une forêt-ressource, celle d'une forêt-milieu de vie. Ils sont en cela rejoints par de nombreux «écologistes», partisans d'un plus grand respect de la nature. Pour le gouvernement enfin, il est impensable que l'on assiste sans réagir au déclin de la forêt du Québec. Les «intervenants traditionnels» (industrie, gouvernement, travailleurs ou leurs représentants) sont d'accord sur la situation de crise et ont agi, plus ou moins de concert, pour élaborer une loi forestière (1985).

Mais à qui appartient la forêt? Quelles fonctions remplit-elle? Qui sert-elle?

La crise économique de la forêt est doublée d'une crise politique. La forêt est devenue un enjeu social et le nombre d'intervenants s'est accru. Par exemple, les prises de position de divers organismes et individus aux audiences publiques sur le programme de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette ont fait prendre conscience à l'État et aux entreprises que la forêt et les aménagements qu'on y pratique ne peuvent demeurer du strict ressort des experts et des intérêts économiques (Gagnon *et al.*, 1987). Plusieurs voix se sont élevées pour manifester un mécontentement à l'égard de la gestion et de l'exploitation passées et présentes des forêts québécoises, attribuant davantage à certaines pratiques (coupes rases, exploitation sans renouvellement des ressources, reboisement déficient, etc.) la responsabilité de la dégradation des ressources forestières, qu'à l'action d'un parasite. En outre, d'autres protestations ont surgi, insistant sur les répercussions négatives et dangereuses pour la santé humaine des interventions visant à éliminer ou à contrer l'action de la tordeuse des bourgeons.

Il faut voir ces débats sur la forêt, où s'affrontent divers intérêts et diverses perspectives, comme une prise de conscience plus forte à l'égard d'orientations générales sur l'évolution des sociétés actuelles: les sociétés utilisent les ressources en abondance et les répercussions sur leur environnement sont considérables. L'environnement — comme les techniques d'ailleurs —, est objet d'enjeux sociaux. Dorothy Nelkin, dans plusieurs études, a bien décrit la nature de ces enjeux (Nelkin, 1977, 1976; voir aussi: Leiss, 1979; Kamieniecki *et al.*, 1986; Parenteau et Benoist, 1984). Des choses qui, par le passé, étaient réservées aux seuls spécialistes, sont maintenant du domaine public. La forêt du Québec, par exemple, ne concernait en fin de compte que ceux qui en vivaient, le gouvernement se chargeant de réglementer, avec des succès variés, son utilisation et les ingénieurs forestiers se chargeant en exclusivité de son aménagement.

Or, depuis les années 70, les lois sur l'environnement et les bureaux d'audiences publiques aidant, un plus grand nombre de citoyens sont associés aux processus de décisions qui risquent d'avoir un impact sur le cadre de vie. Et les lois sont venues sanctionner une prise de conscience populaire déjà présente. Par exemple, en 1985, à la suite des pressions des groupes écologistes, le *Bureau des audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) a recommandé l'arrêt des arrosages de phytocides et d'insecticides chimiques contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (Gagnon *et al.*, 1987). Le Conseil des ministres a retenu cette recommandation et les arrosages chimiques ont été interdits. Les groupes écologistes avaient réussi à convaincre le BAPE du danger pour la santé publique et la qualité de l'environnement d'utiliser de tels produits. Nul doute qu'une telle décision a porté un coup aux professionnels de la gestion

des forêts. Des ingénieurs forestiers mécontents ont certes pu y voir une ingérence de l'extérieur dans leur domaine de compétences.

Comme on le sait, il s'est exprimé dans les pays industriels une conscience trouble à l'égard de l'action exercée par la civilisation industrielle sur la nature. Dans la tradition des Thoreau, Muir, Léopold, etc, on a contesté le mode de rapport des sociétés industrielles à la nature, conçu sous le signe de la domination (Leiss, 1972, Moscovici, 1981; Dumont, 1974; Bookchin, 1980, 1982; Ophuls, 1977). Le Québec n'a pas échappé à ce mouvement transnational. Des groupes (voir: Vaillancourt, 1983), des individus (Jurdant, 1984) ont revendiqué une appropriation nouvelle de la nature. On a parlé de l'émergence de valeurs post-modernes, post-matérialistes (Milbrath, 1984; Cotgrove, 1982) et de sociétés à construire sur des bases nouvelles, plus respectueuses de la nature et fondées sur des rapports harmonieux entre les humains (Bookchin, par exemple).

C'est donc dans un tel contexte que se situent les débats actuels sur la forêt québécoise et les modifications qu'ils entraînent sur la profession d'ingénieur forestier.

DES AGITATIONS À LA LOI

On le voit clairement: la forêt, sa gestion, son exploitation, sont devenues, de façon marquée, un enjeu social. Un champ d'action et de débat s'est structuré autour d'enjeux de divers ordres: économique, écologique, récréatif et politique. Les visions et les représentations de la forêt se multiplient, se chevauchent, s'affrontent. Ressource économique, milieu de vie, la forêt est aussi lieu de récréation, lieu de contact direct avec la nature; un lieu qu'il s'agit de sauvegarder pour les humains comme pour les espèces qui l'habitent. La loi forestière de 1985 le reconnaît expressément: elle proclame la polyvalence de la forêt (la forêt publique s'entend) et adopte une série de mesures visant à respecter les différentes utilisations de la forêt. On peut résumer en deux points les principales orientations proclamées par la nouvelle loi forestière:

- 1° L'abolition définitive du régime des concessions est une des caractéristiques les plus marquantes de cette loi. Déjà en 1972, le gouvernement du Québec annonçait son intention de révoquer ce régime de concessions forestières qui permettait à des entreprises d'exploiter à leur profit des parcelles de forêt publique. Or, ce régime avait fait son temps et il fallait passer à un autre mode juridique encadrant l'exploitation de la forêt. La loi forestière récente substitue au régime de concessions un régime d'attribution de contrats d'aménagement, par lesquels les entreprises s'alimentent en ressources sur les terres publiques moyennant une contribution de leur part au renouvellement et au rendement continu des ressources forestières. Des portions de territoire sont affectées aux producteurs sur la base d'un contrat à long terme (25 ans et renouvelable), à partir duquel ils peuvent planifier de manière rationnelle l'exploitation des ressources;
- 2° Un second point, tout aussi majeur, concerne la reconnaissance dans la loi, de zones forestières qu'il faut préserver de toute exploitation. Cédant à de nombreuses pressions, le gouvernement accomplit une sorte de virage écologique et affiche une volonté nette non seulement de conserver et de renouveler des ressources économiquement rentables, mais de préserver des sites, des espaces naturels et les espèces qui les occupent pour les générations présente et future.

Sans rendre totalement justice à tous les éléments de cette loi, ces deux points résument bien la double orientation que le gouvernement entend donner à l'utilisation de la forêt: économique et écologique.

Les vocations économique et écologique de la forêt sont appliquées à des espaces où sont définis des modes d'utilisation. Dans certaines zones, les deux vocations sont exclusives et contradictoires. Un site exceptionnel et fragile ne saurait tolérer d'exploitation. Il sera réservé à la récréation et aux loisirs. On pourra y pratiquer des aménagements, mais de manière contrôlée. En revanche, de vastes zones sont vouées presque en exclusivité à l'exploitation. Divers modes de coupes peuvent y être pratiqués, mais le renouvellement des arbres et de leur environnement devient une condition du maintien du droit à exploiter la forêt publique.

S'il y a consensus chez les responsables directs de la gestion de la forêt, l'unanimité n'est pas chose faite. Une loi renferme des intentions, mais c'est dans sa mise en application qu'elle révèle sa véritable efficacité. Déjà, des opposants expriment des doutes: la loi va-t-elle assez loin, vient-elle trop tard, résoudra-t-elle la majeure partie des problèmes?

On ne saurait trop insister sur ce nouveau contexte politique et économique. La nouvelle loi forestière a recueilli des appuis importants auprès des industries et des professionnels de l'aménagement forestier. Pour les premiers, il s'agit d'une sorte de reconnaissance de droits de propriété (droits d'exploiter plus précisément), pour les seconds, de la possibilité de faire valoir leurs compétences et de devenir des acteurs essentiels à la régénération de la forêt, comme à la survie de secteurs économiques.

Les professionnels de l'aménagement forestier, les ingénieurs forestiers, espèrent donc se voir reconnaître, de façon explicite, un rôle crucial. Il a fallu, au cours de ce siècle-ci, qu'ils fassent valoir la pertinence de leurs compétences (Clepper, 1971). Cette reconnaissance est-elle venue trop tardivement?

UNE PROFESSION EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE SOCIALE

Ce qui frappe, lorsqu'on étudie les ingénieurs forestiers du Québec, c'est le manque de considération publique ressenti par un bon nombre d'entre eux. Les professions libérales traditionnelles, tels le droit, la médecine, l'architecture, jouissent d'une grande visibilité. La médecine, quoique souvent contestée (Illich, 1976), jouit d'un prestige social très grand. Juges et avocats sont présents sur la scène publique. Liés à l'État, à la protection des droits individuels, ils sont connus de tous les citoyens. Leur image publique peut être plus ou moins favorable, mais on ne saurait les ignorer.

En revanche, les ingénieurs forestiers sont des professionnels de l'ombre. Ils ont peu de contacts directs avec le «public»; ils travaillent pour les ministères, les entreprises du secteur forestier (exploitants, industries de pâtes et papier, industries du sciage, du bois d'œuvre etc.), les laboratoires de recherche. Pour eux, les contacts avec les citoyens sont limités. Ils conseillent certes les propriétaires privés de boisés commercialisables, mais cela touche peu la masse des urbains. Peu connus, parfois méconnus, les ingénieurs forestiers vivent une crise de professionnalisme. Non pas que leurs compétences soient dépassées et mésadaptées aux réalités économiques d'aujourd'hui, ils souffriraient plutôt d'un manque de visibilité sociale.

Utilité et responsabilité sont les deux piliers du discours des professionnels. Dans une étude remarquable, Layton (1971) a montré que les ingénieurs américains ont eu recours à ces notions lorsqu'ils ont fait face, au cours de ce siècle, à une situation semblable. Fortement intégrés dans des entreprises, présents au sein des gouvernements, les ingénieurs, hommes d'organisation par excellence, ont souffert d'un manque de reconnaissance sociale. Dans une société industrielle où l'innovation technologique dicte souvent le rythme du progrès économique, les ingénieurs croyaient que leur travail n'obtenait pas la reconnaissance sociale qu'il méritait. Professionnels de l'ombre eux aussi — plus les ingénieurs en mécanique, toutefois, que les ingénieurs civils (Calhoun, 1960; Calvert, 1969) —, critiqués à plusieurs reprises par des courants de pensée anti-techniciens, ou inquiets des répercussions négatives de la technologie moderne sur la société, les ingénieurs américains ont réagi. Comme le rapporte Layton:

Les ingénieurs ont été profondément troublés par les critiques exprimées à l'égard de leur travail. Certains ont cherché à maintenir le statu quo. D'autres ont cherché à trouver des moyens par lesquels l'ingénierie, tout en devenant une grande force de production, serve aussi le bien de l'humanité. Les ingénieurs ont suivi deux voies parallèles. Ils ont essayé de renforcer et d'unifier leur propre profession, tout en accentuant la mission profondément morale. Ils ont, en outre, tenté d'unir les membres de la profession pour en faire une force politique efficace et, mieux encore, pour affronter les problèmes issus du progrès technique. En somme, les ingénieurs se sont eux-mêmes perçus comme une profession unie et engagée, dont la responsabilité consistait à fournir un leadership éclairé dans le but de contrer les effets négatifs de la technologie moderne. (Layton, préface à l'édition de 1986, p. viii, notre traduction).

Nous allons, dans ce qui suit, présenter les professionnels de l'aménagement forestier et montrer quelles tensions la profession vit à la suite des changements récents. Nous montrerons d'abord ce que sont et ce que font les ingénieurs forestiers. Puis, nous examinerons la source des difficultés que la profession vit.

UNE PROFESSION HOMOGENE¹

Le génie forestier au Québec possède déjà une courte histoire. Après Toronto (1905) et le Nouveau-Brunswick, est créé, en 1910, un enseignement universitaire à l'Université Laval: une École de foresterie qui sera élevée au rang de Faculté en 1945 (Porter, 1970). Les diplômés de cette École de foresterie seront à l'origine de la première Association des ingénieurs forestiers du Québec (1916). En 1921, après plusieurs années de préparation, est votée une loi «confirmant l'existence légale de la profession d'ingénieur forestier» (Maheux, 1970, p. 11), qui comprend à peine une cinquantaine de membres. Forte de sa reconnaissance légale et universitaire, la profession se développera, en même temps que seront définis les responsabilités et les pouvoirs de ses membres.

Il faut préciser que le titre et la pratique d'ingénieur forestier au Québec sont protégés par la loi. La loi des ingénieurs forestiers définit en outre les fonctions que seul un ingénieur forestier peut exercer (*Loi des ingénieurs forestiers*, supplément au numéro 17 de *L'Aubelle*, 1979). Ces fonctions sont assez variées et couvrent l'ensemble des opérations nécessaires à la coupe, au renouvellement et au traitement de la forêt. Ainsi, l'ingénieur forestier est chargé par la loi de diriger, d'exécuter ou de surveiller des travaux d'inventaire, de classification et d'évaluation du «fonds et de la superficie des forêts»; des travaux d'entretien, de conservation et de reboisement des forêts; des travaux d'exploitation des forêts et des ressources forestières, etc. Tâches variées, mais toutes essentielles à l'exploitation et à l'aménagement des forêts.

Ce n'est pas dans toutes les provinces canadiennes, ni dans tous les états américains que la pratique et le titre d'ingénieur forestier sont protégés. La règle est plutôt l'inverse, du moins pour ce qui est de la pratique. Rares sont les provinces canadiennes et les états américains où la pratique est réservée. Le fait qu'il en soit ainsi au Québec découle probablement de l'influence politique que les ingénieurs forestiers ont pu exercer dans le passé, mais aussi des tendances propres à la société québécoise à reconnaître des sphères d'activités professionnelles protégées.

Les ingénieurs forestiers inscrits actuellement à l'*Ordre des ingénieurs forestiers du Québec* sont environ 1600. Il s'agit d'un groupe professionnel de taille modeste, si on le compare aux médecins (15 249) ou aux ingénieurs (26 358)². Les petites professions sont souvent plus homogènes et, lorsque leur intégrité est menacée de l'extérieur, elles sont enclines à serrer les rangs et à manifester une grande solidarité.

L'homogénéité de la profession peut être mesurée selon plusieurs indicateurs. Que l'on choisisse l'année d'obtention du diplôme universitaire en foresterie ou l'année d'obtention du permis de pratique, près de 40 % des ingénieurs forestiers du Québec ont moins de dix ans de carrière (tableau 1).

Des années 1970 à aujourd'hui, la profession a accueilli plus de 70 % de ses membres actuellement actifs. Le poids des cadets est manifeste. Durant les années 80, l'arrivée en grand nombre de jeunes sur le marché du travail a créé des difficultés d'embauche. C'est une source de malaise dont nous reparlerons par la suite.

1. Les données qui suivent sont tirées d'une enquête auprès de 1000 ingénieurs forestiers du Québec. Un questionnaire a été envoyé par la poste à 1500 ingénieurs forestiers à l'automne 1987. Le projet a reçu l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH, no 6600-7301). Nous tenons à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont accepté de répondre à nos questions, et exprimons notre profonde reconnaissance à l'*Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*, à son président, monsieur Michel Boudoux, et à son secrétaire adjoint, monsieur Yves Lachapelle, tous deux en poste en 1987, pour nous avoir fourni la liste des membres de l'*Ordre* et avoir demandé leur collaboration.

2. Données de 1986; source: *Office des professions du Québec*, rapport annuel 1986-1987, p. 58.

TABLEAU 1
Répartition selon l'année d'obtention du diplôme et l'année
d'obtention du permis de pratique professionnelle (en pourcentage)

	avant 1960	entre 1960 et 1979	1980 et après
année d'obtention du diplôme n = 1000	11%	52%	37%
année d'obtention du permis n = 995	10%	48%	42%

Le lieu de formation des ingénieurs forestiers est très concentré: 95 % ont étudié la foresterie à la Faculté de foresterie et de géodésie de l'université Laval. Au Québec, l'université Laval est la seule université à offrir des programmes en foresterie³. D'autres universités canadiennes offrent des programmes universitaires en foresterie: l'université de Colombie britannique, l'université de Toronto, l'université du Nouveau-Brunswick sont les plus connues. Seulement 1,5 % des ingénieurs forestiers du Québec ont été formés à l'Université du Nouveau-Brunswick et très peu dans d'autres universités canadiennes.

Pour accéder à l'*Ordre*, une formation de premier cycle est suffisante. Certes, un stage est nécessaire avant l'obtention du permis de pratique définitif, mais une spécialisation aux cycles supérieurs (maîtrise et doctorat) n'est pas exigée. De ce point de vue, la formation universitaire de base en génie forestier s'apparente à celle de la médecine, du génie, de l'architecture. La formation professionnelle s'acquiert dans un premier cycle qui est souvent de quatre années (3½ ans pour le génie forestier). Reste que si 54 % des ingénieurs forestiers ne détiennent qu'un diplôme universitaire de premier cycle, 46 % ont poursuivi d'autres études universitaires. Parmi ceux-ci, la plupart ont continué en foresterie ou dans une discipline connexe (tableau 2).

TABLEAU 2
Répartition de ceux qui ont poursuivi des études après le premier cycle selon le domaine,
en pourcentage (n = 438)

Foresterie et disciplines connexes	Gestion et administration	Autres
43%	33%	24%

Si beaucoup d'ingénieurs ont senti, en tout début ou en cours de carrière, le besoin de se perfectionner, ils ne l'ont pas nécessairement fait en foresterie. Les disciplines de gestion et d'administration exercent un attrait très grand sur ces professionnels. La nature de leur travail, les cadres dans lesquels ils exercent leur métier demandent des connaissances en sciences de l'administration. Quant au diplôme obtenu à la suite de ces études, une majorité a obtenu un diplôme de maîtrise (50 %), alors que très peu ont poursuivi jusqu'au doctorat (1,4 %).

3. La faculté de foresterie et de géodésie comporte actuellement trois programmes donnant accès à l'*Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*: aménagement des ressources forestières; opérations forestières; science et technologie du bois. Le découpage de la foresterie en trois programmes distincts est récent (1983). Une nouveauté est alors apparue: la mise sur pied d'une formation particulière en science et technologie du bois. Ce programme sera bientôt rebaptisé «science du bois».

D'autres données viennent compléter cette présentation de l'ingénieur forestier et accentuer, jusqu'à un certain point, le caractère homogène de la profession. La très grande majorité des praticiens actuels sont des hommes. S'il y a présentement près de 20 % d'étudiantes en foresterie à l'université Laval, la profession apparaît comme un milieu essentiellement masculin: 94 % des professionnels sont des hommes. Perçu souvent comme un travail dur et exigeant, comme un travail sur le terrain, le génie forestier n'a pas jusqu'à ce jour attiré les collégiennes. Si on note une progression de la proportion des femmes en foresterie durant les années 80, leur présence ne s'est pas encore fait sentir dans le milieu professionnel.

L'origine sociale et géographique des ingénieurs forestiers fait apparaître une certaine diversité, mais des traits particuliers ressortent. À défaut de pouvoir comparer avec des études sur d'autres professions au Canada, on peut se référer à la célèbre étude de Perruci et Gerstl sur les ingénieurs américains (1969). Perruci et Gerstl observaient que l'ingénieur américain provenait, en général, de milieu social modeste et de villes moyennes ou petites. Selon eux, le génie recruterait des jeunes qui veulent réaliser quelque chose de pratique et de concret et qui verraient aussi dans cette profession un moyen de mobilité sociale.

On ne peut évidemment pas comparer, sans prendre certaines précautions, notre étude à celle de Perruci et Gerstl. D'abord, notre enquête vient près de vingt ans après celle des auteurs américains. Ensuite, comme le système urbain québécois est peu différencié, la région montréalaise comprenant près du tiers de la population du Québec, la probabilité est forte que beaucoup d'ingénieurs forestiers en proviennent. Enfin, la profession d'ingénieur forestier du Québec est jeune, ou plus précisément, est composée de jeunes professionnels.

La répartition des ingénieurs forestiers du Québec selon leur origine géographique (lieu où ils ou elles ont le plus longtemps habité durant leur enfance et leur adolescence) indique une forte représentation d'originaires de «grande ville» et d'originaires de milieu rural et semi-urbain (tableau 3). Les ingénieurs forestiers en provenance des villes moyennes sont moins nombreux.

TABLEAU 3

Répartition selon l'origine géographique, en pourcentage (n = 990)

Montréal, Québec et villes de plus de 100 000 habitants	Villes moyennes: plus de 10 000 et moins de 100 000 habitants	Milieu rural et semi-urbain	Hors Québec
36%	23%	38%	3%

Quant à l'origine sociale, mesurée par l'occupation du père, elle est modeste pour plus de la moitié des ingénieurs forestiers (tableau 4).

Voici ce qui se dégage de ce portrait de l'ingénieur forestier, dessiné à grands traits. L'homogénéité est une image de marque de la profession: par l'origine sociale, par l'âge, le sexe, par le lieu de formation, les ingénieurs forestiers du Québec sont sortis d'un moule commun. Des conditions propices sont réunies pour créer une forte identité professionnelle. Mais les milieux de travail créent aussi des identités. On connaît le débat classique entre

TABLEAU 4

Répartition selon l'origine sociale, mesurée par l'occupation du père, en pourcentage (n = 977)

administrateurs, professionnels, semi-professionnels	employés de bureau et des services	occupations manuelles (ouvriers, agriculteurs, etc.)
19%	29%	52%

«cosmopolites» et «localistes» sur lequel il n'est pas nécessaire de revenir (Gouldner, 1957, Durand, 1972).

Nous allons voir maintenant si cette homogénéité se retrouve avec autant de vigueur dans la vie professionnelle active, dans les situations de travail. Nous nous pencherons également sur la satisfaction au travail.

TÂCHES ET EMPLOYEUR:

Plus du tiers des membres de l'*Ordre des ingénieurs forestiers* (environ 34 %) travaillent dans la fonction publique, essentiellement pour le gouvernement du Québec, quelques-uns au fédéral et au municipal. On en retrouve plus de 300 (20 %) dans l'industrie forestière (pâtes et papier, sciage, pépinière...); 134 (9 %) sont dans la pratique privée (génie-conseil); un peu plus d'une centaine (6,9 %) sont dans l'enseignement (université, cégep, école professionnelle), et 7,2 % travaillent dans la forêt privée, pour des organismes de gestion en commun ou des syndicats de producteurs de bois. À cela s'ajoutent encore une centaine (6,5 %) de sans emploi, presque autant de retraités, 4,1 % d'étudiants gradués, et 7,7 % travaillant pour divers organismes (société de conservation, coopératives, organismes internationaux...) (tableau 5).

TABLEAU 5

Les ingénieurs forestiers selon leur employeur

Employeur	n	%
Fonction publique	533	33.8
Industrie forestière	308	19.5
Pratique privée	134	8.5
Enseignement	109	6.9
Forêt privée	114	7.2
Aux études	65	4.1
Sans emploi	103	6.5
À la retraite	90	5.7
Autre	121	7.7
Total	1577	100.0

SOURCE: *Ordre des ingénieurs forestiers*, 1987.

Les tâches qui incombent aux ingénieurs forestiers sont variées, mais peuvent être regroupées en sept grandes catégories. A- Environ 17 % occupent des postes de haute et de moyenne direction au gouvernement et dans l'industrie forestière. Cela va du poste de directeur général d'une usine et de sous-ministre adjoint à celui de directeur d'une région administrative du MER⁴ ou d'un centre de recherche. B- Environ 28 % (253 personnes) ont à la fois un travail de direction et des tâches techniques à remplir. Ils coordonnent de petites équipes de travail (composées de techniciens, de manœuvres, de personnel de bureau, quelquefois d'autres professionnels) et réalisent des travaux de conception de plan d'aménagement, de planification ou d'inventaire. À l'occasion, ils font de la recherche appliquée. On retrouve dans ce groupe les directeurs de firmes de génie-conseil, les chefs de service au gouvernement et les superviseurs de travaux forestiers, en forêt ou en usine. C'est le groupe le plus important, et il correspond à l'ingénieur forestier type. C- Plus de 12 % ont des tâches administratives (gestion, contrats), le plus souvent combinées avec des tâches techniques (conception et planification de travaux). Ils gèrent des programmes de subvention, s'occupent de contrats ou de l'enregistrement de statut, ou ils sont responsables de l'achat du bois pour une usine ou des ventes pour un

4. Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

entrepreneur forestier. Ce sont des postes qui exigent de prendre certaines responsabilités, sans comporter une véritable fonction de direction, même si quelquefois des employés peuvent dépendre directement du titulaire. Ils se retrouvent surtout dans l'entreprise privée. D- Environ 15 % des ingénieurs forestiers font un travail de conception de plan d'aménagement ou d'inventaire, au gouvernement ou pour de petits entrepreneurs. Ils agissent à titre de conseiller pour un petit propriétaire forestier ou réalisent l'inventaire des ressources d'un territoire pour le compte du ministère. Ils n'ont pas véritablement de tâches administratives ou de direction. E- Ils sont environ 11 % à faire de la recherche fondamentale ou appliquée, soit dans un centre de recherche, dans des firmes de génie-conseil, au gouvernement ou comme étudiant gradué. Quelques-uns d'entre eux dirigent des projets ou des équipes de recherche. Les recherches portent, par exemple, sur les biotechnologies, sur les nouveaux modes de coupe, sur l'étude et la prévision de l'économie forestière. F- À ce 11 % de chercheurs plein temps ou occasionnels, on doit ajouter les professeurs d'université dont les tâches comportent une bonne dose de recherche et qui sont regroupés dans la catégorie des professionnels enseignants (université, cégep, école professionnelle, soit 6,4 % en tout). À ce groupe, se greffe une dizaine de personnes qui s'occupent, en plus de l'enseignement, de l'administration et de la direction des établissements d'enseignement. G- Les 5 % restants occupent des emplois qui s'éloignent des fonctions traditionnelles de la foresterie. Mais parmi ces «marginiaux», certains se spécialisent dans la conception des programmes informatiques ou dans la prévention des accidents de travail. Le travail de ceux-ci n'en est peut-être pas moins nécessaire et complémentaire à celui de leurs confrères.

À peine 6,2 % des ingénieurs forestiers ont, selon leur propre estimation, une tâche exclusivement technique, et 5 % seulement une tâche exclusivement administrative (connaissances techniques nécessaires ou non). La très grande majorité a donc un travail qui contient, selon les ingénieurs forestiers eux-mêmes, des tâches à la fois administratives et techniques: 35,6 %, autant techniques qu'administratives, et 31,7 % principalement administratives, mais pas exclusivement, car un contenu technique est aussi présent dans leurs tâches.

PROFESSIONNALISME ET SATISFACTION AU TRAVAIL

Une littérature récente sur les professions s'est développée autour de la question de la déqualification du travail professionnel et de la déprofessionnalisation (Derber, 1982; Crawford, 1987; Bernard et Hamel, 1982; Séguin et Hubert, 1983; Freidson, 1984). Un débat s'est engagé pour savoir comment se produit cette déprofessionnalisation. Le caractère «dépendant» de la profession est-il suffisamment explicatif? (Larson, 1977; Séguin et Hubert, 1983). Est-ce plutôt la concentration du travail dans des tâches techniques qui est le meilleur indice d'une déprofessionnalisation? Ni Crawford (1987), ni Freidson (1984) ne le pensent. Au contraire, comme on le souligne pour les ingénieurs, les tâches hautement techniques nécessitent souvent de fortes compétences et une grande autonomie (Crawford, op. cit., p. 216). Enfin, la déprofessionnalisation se manifeste-t-elle par la montée de la syndicalisation chez les professionnels? Pas complètement, affirme Henri Laserre (1984, p. 243), puisque professionnalisation et syndicalisation peuvent apparaître comme des moyens d'action complémentaires, quoique différents. La discussion bat son plein, mais, comme le note Derber (1982, p. 32), des preuves empiriques précises de déprofessionnalisation doivent encore être accumulées.

Nous allons voir, à partir de l'examen des satisfactions et des insatisfactions au travail (tâche, emploi du temps, salaire), si les ingénieurs forestiers ressentent une déqualification de leur travail. Rappelons-nous que, comme certaines autres professions, l'ingénieur forestier est souvent engagé par les gouvernements et les grandes entreprises forestières et que peu travaillent à leur compte. C'est une profession «dépendante», pour reprendre l'expression de Séguin et Hubert (1983).

Les revenus d'abord: 24 % de nos répondants les trouvent très satisfaisants, et 55 %, satisfaisants⁵. À peine 5 % les trouvent très insatisfaisants (tableau 6). De leur emploi du

5. Les revenus des ingénieurs forestiers sont raisonnables: en 1986, 50 % des ingénieurs qui ont répondu à nos questions gagnaient entre 30 et 50 000 \$, et 22 % avaient un revenu supérieur à 50 000 \$; 28 % gagnaient moins de 30 000 \$, dont 10 % sous la barre des 20 000 \$ (chiffres arrondis).

TABLEAU 6
Satisfaction à l'égard des revenus
selon le lieu de travail, en pourcentage (n = 863)

Organisme										
Satisfaction										
	Organisme sans but lucratif	Sciage	Pâtes et papier	Entrepreneurs et autres industries	Fonction publique	Pratique privée	Enseignement et recherche	Forêt privée	Autre	Total
Très satisfait	22.2	30.5	48.2	35.7	19.2	31.1	16.5	9.1	14.7	24.0
Satisfait	61.1	61.0	45.5	46.4	58.0	50.8	62.6	44.2	70.6	24.0
Peu satisfait	16.7	5.1	4.5	10.7	17.5	18.0	18.7	31.2	8.8	15.0
Insatisfait	0.0	3.4	1.8	7.1	5.4	0.0	2.2	15.6	5.9	5.0
	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	
Total	2.1	6.8	13.0	6.5	41.1	7.1	10.5	8.9	3.9	100

temps, 39 % sont très satisfaits et 52 % satisfaits. Seulement 7 % le trouvent peu satisfaisant ou insatisfaisant (tableau 7). Quant à leurs tâches, 87 % les considèrent satisfaisantes ou très satisfaisantes. Les taux de satisfaction sont donc très forts (tableau 8). Dans l'ensemble, les ingénieurs forestiers semblent pour le moins contents de leur travail. La très grande majorité s'estime satisfaite de ce qu'elle fait, de ses tâches, de son emploi du temps, et même de ses revenus.

Deux exceptions toutefois: les jeunes et ceux qui travaillent en forêt privée. Le début des années 80 a été difficile pour les jeunes et le taux de chômage a augmenté, ces dernières années, chez les finissants en foresterie. Quant au secteur de la forêt privée, il offre, d'une façon générale, de moins bons salaires et de moins bonnes conditions d'emploi.

Les insatisfactions se sont manifestées à l'égard des possibilités d'avancement (30 %) et de la reconnaissance du travail dans le milieu de travail (22 %) (tableau 9). Il y a, bien sûr, les revenus et le milieu physique qui rendent insatisfaits respectivement 18 % et 15 % des répondants, mais cela concerne des groupes bien particuliers. Les plaintes à l'égard des

TABLEAU 7
Satisfaction à l'égard de l'emploi du temps
selon le lieu de travail, en pourcentage (n = 862)

Organisme										
Satisfaction										
	Organisme sans but lucratif	Sciage	Pâtes et papier	Entrepreneurs et autres industries	Fonction publique	Pratique privée	Enseignement et recherche	Forêt privée	Autre	Total
Très satisfait	50.0	42.4	45.5	47.4	35.9	40.0	44.0	31.2	38.2	39.0
Satisfait	44.4	50.8	45.5	45.6	57.3	51.7	47.3	61.0	50.0	52.0
Peu satisfait	5.6	6.8	8.0	5.3	5.6	8.3	7.7	5.2	11.8	6.0
Insatisfait	0.0	0.0	.9	1.8	1.1	0.0	1.1	2.6	0.0	1.0
	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	
Total	2.1	6.8	13.0	6.6	41.1	7.0	10.6	8.9	3.9	100

TABLEAU 8
Satisfaction à l'égard des tâches
selon le lieu de travail, en pourcentage (n = 862)

Satisfaction	Organisme									
	Organisme sans but lucratif	Sciage	Pâtes et papier	Entrepreneurs et autres industries	Fonction publique	Pratique privée	Enseignement et recherche	Forêt privée	Autre	Total
Très satisfait	38.9	39.0	47.3	48.2	40.8	45.8	38.5	39.0	41.2	41.0
Satisfait	50.0	50.8	38.4	39.3	47.3	44.1	51.6	45.5	44.1	45.0
Peu satisfait	11.1	10.2	13.4	8.9	9.9	10.2	8.8	14.3	11.8	10.0
Insatisfait	0.0	0.0	0.9	3.6	2.0	0.0	1.1	1.3	2.9	1.0
	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	
Total	2.1	6.8	13.0	6.5	41.1	6.9	10.6	9.0	4.0	100

TABLEAU 9
Causes d'insatisfaction dans le travail, en pourcentage (n = 818)

Peu de possibilités d'avancement:	30.0%
Milieu physique:	15.0%
Peu d'initiative:	4.2%
Relations avec les collègues:	3.5%
Relations avec les supérieurs:	8.0%
Peu de reconnaissance:	21.5%
Salaire:	17.8%
Trop peu de travail sur le terrain:	18.4%
Routine:	6.2%
Autre:	21.9%

revenus proviennent surtout de ceux qui travaillent en forêt privée, mais plusieurs ingénieurs de la fonction publique trouvent leur salaire insuffisant. Quant au milieu physique, on est enclin à s'en plaindre si on exerce sa profession sur les chantiers et dans des régions éloignées. Mais, même parmi les professionnels de bureau, le milieu physique peut faire l'objet d'insatisfaction. Les bureaux à aire ouverte, comme dans la fonction publique, semblent en être la cause. Ils ne favorisent pas la concentration et l'intimité, en plus de blesser la fierté professionnelle. Il y a une absence de différenciation entre le bureau du professionnel et celui du non-professionnel. Le professionnel s'attend à travailler dans un environnement semblable à son homologue en cabinet privé. Celui-ci est souvent le modèle de référence de celui-là. L'abolition de toute forme de distinction sociale dans le milieu de travail génère des insatisfactions. Par ailleurs, les relations avec les collègues et les supérieurs ne sont pas, pour la majorité, une source d'insatisfaction, et le manque d'initiative comme le travail routinier constituent rarement des problèmes.

Ainsi, ce qui apparaît le plus satisfaisant dans le travail quotidien de l'ingénieur forestier, c'est justement le fait de pouvoir prendre des initiatives (50,5 % satisfaits), d'avoir un travail varié (51,5 % satisfaits) et d'accomplir des tâches qui favorisent la créativité (24,8 % satisfaits) (tableau 10). En outre, les trois quarts des ingénieurs forestiers affirment que leur travail permet, la plupart du temps, de mettre à profit les connaissances acquises (tableau 11). Enfin, la même proportion juge que leur employeur tient compte de leurs conseils et de leurs

TABLEAU 10

Causes de satisfaction dans le travail, en pourcentage (n = 883)

Possibilités d'avancement:	6.8%
Salaire:	6.4%
Beaucoup d'initiative:	50.5%
Créativité:	24.8%
Relations avec les collègues:	18.8%
Relations avec les supérieurs:	6.5%
Variété du travail:	51.6%

TABLEAU 11

Mise à profit des compétences en foresterie
dans le travail actuel, en pourcentage (n = 893)

Toujours:	23.4%
Très souvent:	28.9%
Souvent:	33.9%
Rarement:	9.4%
Très rarement:	2.9%
Jamais:	1.3%
Ne sais pas:	0.1%

recommandations dans la détermination des orientations générales données aux fonctions de leur service (tableau 12).

On ne peut donc, sur la base de ces données, conclure à un sentiment de déqualification, voire de déprofessionnalisation du travail des ingénieurs forestiers. Cette interprétation est fondée sur des données subjectives, c.-à-d. sur le jugement des acteurs. Certes, la déqualification peut être analysée objectivement en examinant le contenu des tâches et l'autonomie du travailleur. Mais s'il est possible, sur une plus longue période, qu'une déqualification se produise en marge des acteurs, il est peu probable que, pour une génération donnée, elle se produise à son insu. Non seulement la satisfaction au travail est-elle élevée sur des variables cruciales comme l'emploi du temps, mais l'ingénieur forestier participe aux décisions, applique ses connaissances et reçoit une reconnaissance pour son travail.

Cette reconnaissance interne au travail contraste avec l'absence de reconnaissance externe, sociale et publique. C'est sur ce plan que se placent les enjeux du professionnalisme. Le statut professionnel de l'ingénieur forestier n'est pas, selon eux, suffisamment reconnu dans la société.

UN SENTIMENT DE MALAISE

La foresterie c'est payant pour tout le monde, sauf pour celui qui en fait...

Cette déclaration d'un ingénieur forestier exprime le sentiment général qui prévaut chez les ingénieurs forestiers: un malaise, un sentiment de «dévalorisation». Il semble que ce soit

TABLEAU 12

Influence de ses conseils et de ses recommandations dans la
détermination des orientations générales, en pourcentage (n = 828)

Très souvent:	42.8%
Souvent:	42.3%
Rarement:	8.9%
Jamais:	1.2%
Ne sais pas:	1.0%
Ne s'applique pas:	3.7%

récent. Si on se fie aux rapports de congrès annuels et au bulletin d'information de l'*Ordre des ingénieurs forestiers du Québec* (l'*Aubelle*), cela a commencé au début des années 80 avec la crise forestière. Alors débutent des remises en question sérieuses. Il y avait déjà eu des réformes du programme universitaire, des réformes de la loi, mais pas de véritable crise de conscience, de sentiment de dévalorisation et parfois de culpabilité, comme celle d'aujourd'hui qui a conduit l'*Ordre* à entreprendre, en 1986-87, un «processus de redéfinition de son rôle et de son fonctionnement» et à tenir un congrès d'orientation.

DEUX ÉVÉNEMENTS SONT À L'ORIGINE DU MALAISE:

- 1) le chômage chez les jeunes et les mauvaises conditions d'emploi pour de nombreux professionnels travaillant en région surtout,
- 2) les contestations du public. Les reproches adressés aux ingénieurs forestiers, comme de ne pas faire leur ouvrage, ou d'avoir laissé la forêt se dégrader, les ont quelque peu ébranlés et ont miné leur propre confiance professionnelle.

Cette crise d'identité et cet intérêt soudain pour sa propre image sont une réaction au jugement d'autrui sur la profession et au regard extérieur qui est porté sur les professionnels de l'aménagement des forêts. Ceux-ci ont le sentiment non seulement d'être regardés et jugés par des gens peu experts dans le domaine, mais aussi d'être mal jugés. Ainsi peut s'expliquer leur réaction qui consiste à se faire connaître et à mettre davantage en valeur la profession.

Si l'ingénieur forestier se sent relativement bien reconnu et valorisé à l'intérieur de son milieu de travail, il se sent mal perçu de l'extérieur du milieu forestier. Il peut avoir l'impression que, avec la nouvelle politique forestière, les préoccupations de plus en plus grandes pour l'environnement, les audiences publiques, tous les regards sont tournés vers lui, peu importe que cela soit vrai ou non. Ayant toujours été dans l'ombre, il se retrouve du jour au lendemain sous les feux de la rampe. Une réaction de panique s'installe et une obsession pour ce qui est appelé le «public» se manifeste, bien que le «public» soit un bien grand ensemble et que le seul «public» menaçant soit formé de groupes écologistes...

Un des événements marquants de l'histoire de ce malaise a été la tenue des audiences publiques sur les pulvérisations aériennes d'insecticides et d'herbicides dont nous avons déjà parlé. Ces audiences ont pris les ingénieurs forestiers au dépourvu, et elles ont été perçues comme une ingérence par des non-spécialistes dans un domaine spécialisé. Pour reprendre les propres paroles d'un ingénieur forestier, mécontent des décisions du BAPE⁶, les ingénieurs forestiers se sont «heurtés à l'opinion publique». À partir de ce moment, ils ont su qu'ils devaient désormais tenir compte des autres intervenants⁷.

Très rarement la compétence de l'ingénieur forestier est mise en doute. La formation universitaire apparaît adéquate. Rares sont les commentaires négatifs à l'égard des apprentissages de base. Le problème est ailleurs: il réside dans ce lien, trop peu tangible dans ce cas, entre le professionnel et l'intérêt public qu'il est chargé de défendre. Il faut refaire son image, valoriser sa profession, prendre parti. Écoutons un témoignage éloquent:

Face aux graves ruptures de stock qui viennent et à la préoccupation du grand public pour préserver un environnement de qualité, l'ingénieur forestier devra *prioriser* «l'aménagement polyvalent des forêts» et *s'impliquer publiquement*, sinon la profession perdra *toute sa crédibilité* au profit des biologistes, écologistes, géographes, etc.

Un contexte de crise doit amener des solutions énergiques. À défaut de réagir, le spécialiste risque de perdre pied et de perdre toute légitimité. Il pourra même être remplacé par d'autres professionnels qui, eux, auront pu faire face à temps à des nouveaux défis.

6. Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

7. Dans ce qui suit, nous allons tenter de montrer comment s'exprime ce sentiment de dévalorisation chez les ingénieurs forestiers eux-mêmes. Nous tirons nos données, exprimées sous forme de commentaires, de deux sources: notre propre questionnaire et un questionnaire de l'*Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*, préparatoire au congrès d'orientation qui s'est tenu à l'automne 1987. Nous tenons à remercier l'*Ordre* et son ancien secrétaire général, monsieur Yves Lachapelle, de nous avoir permis de consulter ces données.

Certes une telle opinion ne traduit pas nécessairement ce qui se passe. Les ingénieurs forestiers sont loin de perdre les privilèges professionnels qu'ils détiennent. Mais il est clair que l'aménagement des forêts a débordé le cadre des officines traditionnelles. Bien public, bien collectif, ressource à vocation multiple, la forêt est devenue l'objet de revendications non seulement d'autres experts, mais aussi de tout citoyen concerné.

Face à la détérioration de la forêt, de deux choses l'une: ou bien les ingénieurs forestiers n'ont pas fait ce qu'il fallait faire, ou bien ils n'ont pu affirmer leurs compétences et faire valoir leur profession. Pour plusieurs d'entre eux, il semble que leur principale faute est de ne pas avoir su s'imposer:

Je constate que la foresterie, à cause du manque de dynamisme de l'ingénieur, perd de son importance; son champ d'activité est pris moins au sérieux par les autres intervenants dans le milieu et le développement.

Pour diverses raisons, pas question d'avouer directement la responsabilité de la profession; l'industrie, le gouvernement ou l'ensemble de la population ont également une part de responsabilité. Si l'ingénieur forestier acceptait de prendre seul la responsabilité de la détérioration de la forêt, ce serait s'enlever toute crédibilité et légitimité. Mais le sentiment, plus ou moins conscient et avoué, d'être jugé et contesté d'une part, et d'être responsable d'autre part, est assez fort pour que s'exprime le besoin de légitimation et que se pose le problème de crédibilité et d'image publique. La profession réagit comme si la faute lui revenait. Mis à part quelques groupes environnementalistes, personne n'a accusé les ingénieurs forestiers d'avoir failli à la tâche. Et pourtant, il devient urgent aux yeux de tous d'entreprendre un travail de valorisation de la profession dont l'*Ordre* doit assumer le leadership. S'il le faut, l'*Ordre* devra engager un permanent, spécialiste en communication, chargé des relations publiques, et chargé de faire la promotion de la profession, comme le font d'autres ordres professionnels. Cette campagne aurait pour objectif de donner une image vraie de la profession, image qui ne peut être que positive:

Le jour où le bois atteindra sa vraie valeur, les ingénieurs forestiers deviendront connus et seront jugés utiles pour la société. Actuellement, malgré le fait que la ressource forestière participe fortement à l'économie provinciale et régionale, peu de gens s'intéressent à nous. Nous sommes vus comme des bêtes rares, qui éteignent les feux.

La situation de la forêt a donc amené les ingénieurs forestiers à s'interroger sur leur propre situation. Sans jamais remettre en question leur compétence, ils ont jugé leur prestige et leur importance plutôt faibles, et ils se sont mis à se comparer à d'autres professions⁸. Et tous déplorent la même situation: l'ingénieur forestier n'est pas reconnu à sa juste valeur.

Au gouvernement, l'ingénieur forestier qui veut faire de la foresterie par choix n'est pas reconnu. Il n'y a pas d'avancement en foresterie. Le jeune avocat a le même salaire après dix ans de service que l'ingénieur forestier après 30 ans.

L'ingénieur forestier est méconnu du public. Sa charge est confondue à celle du technicien ou garde forestier.

Au printemps 87, l'*Ordre des ingénieurs forestiers du Québec* a effectué une enquête auprès de ses membres, en vue de préparer le congrès d'orientation qui s'est tenu à l'automne de la même année, et de faire quelques réformes de ses structures. On a alors demandé aux ingénieurs forestiers comment, selon eux, «la profession d'ingénieur forestier est-elle perçue des employeurs du secteur forestier?» Pour une majorité, la perception des employeurs est nettement positive (près de 75 %). Mais quand on leur a demandé dans quelle mesure «la profession d'ingénieur forestier est-elle connue du public?» les proportions ont été renversées: à peine 13 % affirment qu'elle est bien connue alors que les autres croient qu'elle est peu connue ou même très mal connue (10 %). Ces pourcentages varient très peu selon que les

8. Un indice révélateur de cette absence de reconnaissance nous est fourni par le classement en ordre de prestige social de dix professions, effectué par les ingénieurs forestiers eux-mêmes. Aux yeux d'une majorité, leur profession viendrait au dernier rang: plus basse dans l'échelle sociale que la médecine certes, mais aussi que la comptabilité, la psychologie, le droit.

répondants travaillent dans la fonction publique, dans l'industrie forestière, en forêt privée ou ailleurs.

Ces résultats vont dans le même sens que les résultats que nous avons obtenus dans notre questionnaire: dans son milieu de travail, l'ingénieur forestier ne semble pas éprouver trop de problème, du moins de manière générale; pas de problème de reconnaissance face aux employeurs non plus. À l'intérieur du milieu forestier, il n'a pas trop de difficulté. Nos données nous informent d'ailleurs que l'ingénieur forestier entretient de bons rapports avec ses collègues et ses supérieurs. Là où se posent les problèmes, c'est à l'extérieur, au plan social: manque de reconnaissance du rôle de l'ingénieur forestier. Certains associent directement ce manque de reconnaissance au faible prestige de la profession, à son manque d'importance sur la place publique.

Bien que je sois dans un milieu où on valorise l'ingénieur forestier, je reste conscient qu'en général, la population n'accorde pas le prestige désiré à la profession.

Dans l'enquête de l'*Ordre*, on a demandé aux ingénieurs forestiers lequel ou lesquels, parmi onze thèmes de discussion, ils seraient intéressés à voir traiter lors du congrès d'orientation (tableau 13). Si on met les onze thèmes par ordre d'importance, de celui qui suscite le plus d'intérêt à celui qui en suscite le moins, on obtient les résultats suivants:

- 1- les prises de position publiques de l'*Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*
- 2- la promotion de la profession
- 3- l'avenir de la profession
- 4- la politique de formation continue
- 5- l'éthique professionnelle des ingénieurs forestiers
- 6- la notion de protection du public
- 7- les services aux membres
- 8- le contrôle de l'exercice de la profession
- 9- la politique d'accès à la profession
- 10- la politique de cotisation
- 11- les structures administratives de l'*Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*

Il est intéressant de remarquer que ce qui vient en premier, ce sont les prises de positions publiques de l'*Ordre*, la promotion et l'avenir de la profession, et ce qui vient en dernier, ce sont les questions relatives au champ de pratique, à la cotisation et aux structures internes de

TABLEAU 13

Thèmes retenus pour discussion au congrès d'orientation,
en pourcentage (n = 798)

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout
1. L'avenir de la profession	62.4%	28.3%	6.9%
2. La notion de protection du public	37.2	48.6	11.9
3. Les prises de position publique de l'OIFQ	73.7	20.9	3.5
4. Les services aux membres	38.0	46.7	13.2
5. La promotion de la profession	67.0	26.0	4.5
6. Le contrôle de l'exercice de la profession	28.6	53.9	14.9
7. La politique d'accès à la profession	26.4	53.4	17.7
8. La politique de formation continue	51.9	38.2	7.8
9. Les structures administratives de l'OIFQ	19.7	52.1	25.2
10. La politique de cotisation	27.7	47.7	21.8
11. L'éthique professionnelle des ingénieurs forestiers	42.5	45.2	10.3

* Seuls ceux qui ont exprimé une opinion sont comptés. Les sommes par rangée sont donc souvent en deça de 100%.

SOURCE: *Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*.

l'*Ordre*. Cette information nous donne une idée des priorités et de l'importance accordée à chaque problème par les membres. Les préoccupations sont plus «politiques», que strictement professionnelles.

Plusieurs questions posées dans le questionnaire de l'*Ordre des ingénieurs forestiers du Québec* sont intéressantes par le seul fait qu'elles sont posées. Elles indiquent le malaise qui règne dans la profession. Une question comme: «la responsabilité première d'un ingénieur forestier est vis-à-vis: 1- l'employeur, 2- la forêt, 3- la société, 4- la profession», ne donne pas de résultats probants, mais elle est intéressante en elle-même. Qu'on se pose une pareille question n'est pas sans signification.

L'idée de faire un congrès a été bien accueillie, si on se fie aux très rares réticences manifestées par les commentaires. Un indicateur que le malaise ne se limite pas au bureau de l'*Ordre*.

Dans un éditorial de l'*Aubelle* de 1984, on pouvait lire: «Est-ce trop caricaturer que de dire que l'ingénieur forestier doit sortir de sa coquille et naître au sein de la société?» Un autre éditorial, deux ans plus tard, s'intitulait: «Ingénieur forestier et fier de l'être», il incitait les membres à s'afficher publiquement comme «ingénieurs forestiers», à contribuer de la sorte à la revalorisation de la profession et à aider à sa reconnaissance et sa respectabilité. Très significative aussi est la hausse de cotisation en vue d'engager un troisième professionnel permanent au bureau de l'*Ordre*, professionnel chargé des communications et des prises de positions publiques de l'*Ordre* en ce qui concerne notamment la politique forestière. L'objectif de cet engagement, comme d'autres mesures, est de permettre aux ingénieurs forestiers de «rayonner davantage dans notre société».

Le plus grand problème d'ordre social de la profession d'ingénieur forestier, c'est que son image est inexistante. La population ne sait pas qui il est et qu'est-ce qu'il fait. Une fois que cette image sera rétablie, les ingénieurs forestiers seront fiers de leur profession.

Toutefois, il n'y a pas que le prestige qui soit en jeu. L'image de soi et l'image que les autres projettent sont importantes certes, mais est en cause aussi la responsabilité de la forêt que détiennent les ingénieurs forestiers au Québec. Ce sont toujours eux qui se sont occupés seuls de la forêt. C'est leur champ de compétences. Le danger éventuel, mais pas encore réel, c'est de devoir partager cette responsabilité avec d'autres professionnels, voire avec le public, avec des non-experts. En ce sens, la revalorisation vise bien au-delà du prestige et de la reconnaissance. C'est leur juridiction quasi exclusive sur la forêt qui est à protéger. D'ailleurs, 49,5 % se disent tout à fait d'accord, et 41,4 % modérément d'accord avec la proposition suivante: «La gestion de la forêt doit être confiée aux ingénieurs forestiers parce qu'ils sont les seuls professionnels compétents». À peine 8,8 % sont modérément ou tout à fait en désaccord avec la proposition (tableau 14).

TABLEAU 14

Opinion sur la proposition: «La gestion de la forêt doit être confiée aux ingénieurs forestiers parce qu'ils sont les seuls professionnels compétents». En pourcentage (n = 993)

Tout à fait d'accord	49.5%
Modérément d'accord:	41.4%
Modérément en désaccord:	5.2%
Tout à fait en désaccord:	3.6%
Sans opinion:	0.2%

CHÔMAGE DES JEUNES ET DÉQUALIFICATION

Un problème récent est venu aggraver le malaise: le chômage chez les jeunes finissants. Une centaine de membres de l'*Ordre* (environ 7 %) sont sans emploi. Bien que ce nombre soit surtout concentré chez les jeunes ingénieurs et que, par ailleurs, le chômage des diplômés

en sciences forestières puisse se comparer plutôt favorablement à celui d'autres diplômés universitaires, la situation inquiète beaucoup. Ces chômeurs proviennent des sept dernières promotions des programmes de foresterie (Lachapelle, 1985). Durant la dernière décennie, il y a eu une augmentation très forte des diplômés en sciences forestières, et la crise économique du début des années 80 a limité la création de nouveaux emplois.

Cette situation, en créant beaucoup d'inquiétudes et d'insatisfactions, particulièrement chez les jeunes, renforce cette crise de légitimité dont nous avons parlé et apparaît à plusieurs comme étant la preuve du manque de prestige et de reconnaissance sociale de la profession. La forêt est en mauvais état, elle représente pourtant une part substantielle de l'économie du Québec. L'économie aurait donc besoin davantage de spécialistes en foresterie pour s'en occuper, pourtant le nombre des chômeurs augmente. Comment se fait-il que les services de l'ingénieur forestier n'aient pas été plus en demande? Est-ce parce que la compétence et le rôle de l'ingénieur forestier ne sont pas assez reconnus?

L'emploi que j'occupe présentement comme ingénieur forestier est très récent (octobre 87). J'aimerais signaler que, depuis ma graduation en 1981, le travail que j'ai exécuté s'est surtout fait sous forme de contrats, sur de courtes périodes (de 3 à 6 mois) et pas toujours en foresterie. Mon expérience en foresterie en est une de technicien forestier et très peu comme ingénieur forestier (environ 1½ ans). Il y a eu aussi, depuis 1981, de nombreuses périodes de chômage variant de 3 à 6 mois par année.

Actuellement des ingénieurs forestiers sont en chômage ou exercent d'autres emplois. C'est absurde et inexplicable dans une province forestière dont la forêt est en piteux état.

On ne peut exclure ici la présence d'une certaine forme de déqualification pour un sous-groupe bien particulier de la profession. Ces jeunes professionnels n'ont pas le sentiment de faire un travail à la mesure de leurs compétences.

Au manque d'emploi s'ajoute une autre difficulté: les jeunes ne semblent plus tellement disposés à aller travailler dans les régions éloignées. Or, si l'on peut voir que la majorité des ingénieurs forestiers travaillent «en ville», les emplois peuvent souvent se trouver, en début de carrière, à l'extérieur des grands centres urbains. Quitter les agglomérations urbaines d'importance implique un changement de style de vie pour ces jeunes qui, même s'ils sont d'origine rurale, vivent à Québec depuis plusieurs années. Et les conjoints ne sont pas nécessairement prêts à déménager en région; cela renforce les insatisfactions, et on n'hésite pas à interpréter cette situation en termes de manque de prestige de la profession.

Nous sommes les «B.S.»⁹ des professionnels. Dans la plupart des petites entreprises, il n'y a pas de contrat de travail, pas d'avantages sociaux, et le milieu de travail est très difficile. La plupart du temps nous sommes obligés d'aller travailler dans des «trous» si nous voulons survivre.

Le chômage chez les jeunes ingénieurs forestiers est un problème. Il est un indice possible d'un manque de reconnaissance. Mais il est davantage causé par la récession économique des années récentes. Toutefois, beaucoup de jeunes professionnels vivent cette situation comme une déqualification. S'il est vrai qu'il existe une crise de la forêt, alors pourquoi les jeunes ingénieurs forestiers ne sont-ils pas engagés plus rapidement?

RÉACTIONS

D'une part, on craint d'injustes reproches, injustes parce qu'on remet très peu en question ce que l'on a fait. La revalorisation sert, en quelque sorte, à prévenir les coups. D'autre part, les changements et les problèmes donnent une nouvelle importance à la forêt et l'occasion aux ingénieurs forestiers de s'affirmer, d'acquiescer de l'importance et du prestige. Paradoxalement, la crise forestière leur offre la possibilité de réclamer un meilleur statut, elle leur fournit des justifications pour exiger de meilleurs emplois: la forêt est détériorée, il faut s'en occuper

9. Bien-être social.

davantage, on a donc besoin davantage d'ingénieurs forestiers. Ils se mettent alors à se comparer aux autres professionnels et ils jugent leur statut inférieur. Considérant la situation injustifiable, ils entreprennent d'y remédier:

L'Ordre doit avoir un directeur général qui soit le porte-parole et non pas chef de bureau. On devrait prendre position plus souvent, se faire voir, entendre et lire pour augmenter notre crédibilité auprès des gens. Le Dr Roy représente les médecins. Qui nous représente? Un gros changement s'impose.

Mais cette situation ne provoque pas seulement une réaction de défense (se faire connaître et reconnaître), elle débouche aussi sur une nouvelle revendication: celle d'un statut professionnel qui, jusque-là, a été bien peu recherché. L'ingénieur forestier s'inquiète de son statut social. Il se compare aux autres professionnels et recherche les attributs qu'ils ont et qui lui manquent. Ces revendications se justifient par l'importance économique de la forêt au Québec. Le statut de l'ingénieur forestier doit être proportionnel à la place qu'occupe l'industrie forestière dans l'économie de la province:

La profession d'ingénieur forestier semble aux yeux de plusieurs de faible envergure, très peu prestigieuse, pourtant 21 % de l'économie québécoise repose sur la foresterie. Dommage!

Il s'offre aujourd'hui à eux l'occasion de prendre de l'importance. Il y a du prestige en jeu. Non seulement il ne faut pas en perdre, mais il faut en gagner. La crise de conscience débouche sur une affirmation, de nouvelles revendications, la recherche du prestige et d'un vrai statut de professionnel. *L'Ordre* a pris le leadership de ces revendications. Après avoir reconnu sa responsabilité partielle dans la gestion déficiente de la forêt, l'ingénieur forestier réaffirme sa compétence et cherche à préserver son rôle d'expert et son pouvoir professionnel.

CONCLUSION

Les professions, comme le rappelle Merton, sont régies par un «éthos» qui comprend trois orientations fondamentales (Merton, 1982, pp. 114-115). Toutes les professions accordent une importance cruciale à l'apprentissage de connaissances systématiques et spécialisées. De plus, elles valorisent la pratique, c.-à-d. la capacité de mettre en application les connaissances acquises. Enfin, elles se définissent comme étant au service des autres ou du bien commun. L'idéal de service public est bien ancré parmi nombre de professions. Connaissance (*knowing*), pratique (*doing*) et service (*helping*) sont donc les trois composantes de cet éthos professionnel.

Dans un contexte social et économique changeant, ces valeurs auxquelles les professionnels adhèrent peuvent être ébranlées. Une profession qui ne se tiendrait pas à jour dans le développement des connaissances serait une profession perdue. Elle verrait son champ de pratique envahi par des experts formés à des techniques plus avancées. Le lien entre formation et pratique serait brisé et le déclin d'une telle profession pourrait ressembler à celui de certains métiers artisanaux qui se sont vu remplacés par la machine.

L'idéal de service public a souvent masqué, comme le rappellent des études récentes, les visées personnelles et privées des professionnels eux-mêmes. La thèse récente des marchés et des pouvoirs professionnels conquis, acquis et protégés (Johnson, 1972; Starr, 1982) met en doute la norme d'«altruisme institutionnalisé» qu'affichent les groupes professionnels en regard de leurs intentions et de leurs comportements (Merton, op. cit.). On a appris à voir les professions non plus comme strictement régies par un modèle normatif contraignant, mais sous un autre jour où les tensions et conflits existent, où les jeux de pouvoir, d'influence et de contrôle de sphères d'activités ne sont pas exclus. Thomas Brunte (1988) a qualifié ces deux approches traditionnelles de la sociologie des professions de «naïve» et de «cynique» respectivement. La première, l'approche normative, est issue de Parsons; la seconde est inspirée de Weber.

Dans les faits, toutefois, ces deux approches sont pertinentes et se combinent d'une manière particulière pour éclairer les actions et les discours des groupes professionnels. En les appliquant à l'exemple des ingénieurs forestiers du Québec, on peut tirer les enseignements suivants:

- 1° L'idéal de service public est un élément majeur du discours des professionnels de l'aménagement forestier. Pour beaucoup d'entre eux, leurs services professionnels servent l'intérêt public. Les ingénieurs forestiers aménagent, protègent et utilisent un patrimoine naturel qui est en grande partie un bien collectif. Mais, parce qu'ils travaillent la plupart du temps pour de grandes organisations et n'ont pas directement affaire à des citoyens, des consommateurs ou des individus, leur rôle social est, croient-ils, inconnu. Les cadres dans lesquels les ingénieurs forestiers ont évolué les ont certes contraints à être au service, non pas du public, mais des organisations qui les emploient. À plus de 50 %, les ingénieurs forestiers travaillent dans la fonction publique (34 %) et dans l'industrie forestière (20 %), qui comprend les grandes entreprises des pâtes et du papier. Pression bureaucratique et pression capitaliste s'allient pour limiter leur marge de manœuvre. Mais de plus en plus et en grand nombre, ils sentent le besoin de jouer un rôle professionnel d'éclairer face aux difficultés actuelles de la gestion de la forêt.
- 2° Mais cet idéal proclamé est aussi un tremplin à l'affirmation — ou tout au moins au maintien — d'un champ de pratique professionnel. Le discours autour de la compétence de l'expert, de l'exclusivité et de l'utilité de son savoir, traduit bien cette préoccupation pour le contrôle d'une sphère d'activités. Il s'agit aussi de l'affirmation d'un pouvoir professionnel.

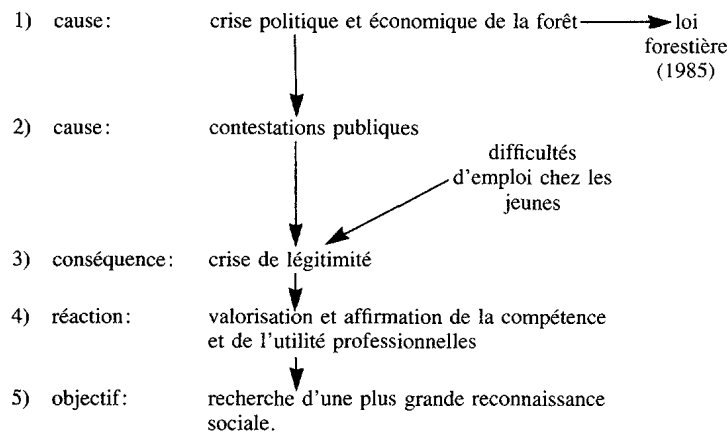
Ainsi ces deux visions de la sociologie des professions se complètent l'une l'autre. Du point de vue des acteurs, discours et pouvoir ne sont pas exclusifs. Le discours ne sert-il qu'aux fins de stratégies professionnelles, particulières et égoïstes, comme le soutiennent les défenseurs de l'approche « cynique » ? L'intérêt public est une chose bien difficile à saisir. Se réclamer défenseur de cet intérêt semble à l'occasion prétentieux, voire même trompeur. Pourtant, plusieurs groupes professionnels, plusieurs individus donnent sens à leur travail à travers cet idéal de service public. On ne saurait balayer du revers de la main cette réalité subjective; mais on ne saurait non plus affirmer de manière catégorique que les groupes professionnels sont animés par un sens profond d'altruisme. Notre société se méfie de l'altruisme affiché et triomphant, mais peut-elle faire l'économie d'une croyance en des formes restreintes d'altruisme ? L'exemple que nous donnons ne montre certes pas sans l'ombre d'un doute que les ingénieurs forestiers servent le public à chaque geste professionnel qu'ils posent. Il indique seulement la croyance, parmi ce groupe, d'un attachement à un certain idéal professionnel, attachement d'autant plus affirmé que des problèmes particuliers confrontent la profession.

Au terme de cette étude, que peut-on conclure sur les rapports entre le contexte social et économique et la perception qu'ont les ingénieurs forestiers de leur propre profession, de son rôle et de son importance ? On est en présence d'une crise de légitimité¹⁰ et on peut se représenter, sous la forme schématique suivante, les causes de cette crise et les réactions que la profession a manifestées pour éviter que cette crise ne la menace davantage.

La crise économique de la forêt en est l'élément déclencheur. Mais cet élément est renforcé par d'autres éléments. D'abord, cette crise de la forêt a provoqué l'apparition sur la scène publique d'un débat sur l'utilisation et la gestion de la forêt. Les responsables de cette gestion ont été forcés de se défendre, d'exposer les manières par lesquelles ils ont, par le passé, exploité les ressources forestières. Ils ont ainsi dévoilé leurs responsabilités. Pour beaucoup d'ingénieurs forestiers, les causes de cette crise forestière sont naturelles, mais des facteurs économiques et politiques (surexploitation, régime de propriété peu « responsabilisant ») ont amplifié le phénomène naturel.

Forcés de se défendre ou, tout au moins, de présenter aux yeux de tous leur propre pratique professionnelle, les ingénieurs forestiers ont affronté des groupes de citoyens ou de professionnels qui les mettaient en cause. Or, malgré que ces débats se soient principalement

10. La légitimité peut être définie comme un processus culturel par lequel une autorité ou un pouvoir est reconnu et accepté par un groupe social déterminé. Notre analyse fait apparaître deux sources de légitimité: 1) le milieu de travail qui reconnaît l'autorité cognitive et le pouvoir professionnel des ingénieurs forestiers, et 2) un milieu social plus large. Aux yeux des ingénieurs forestiers, ce second milieu ne semble pas leur accorder la reconnaissance nécessaire. C'est ainsi qu'on peut parler de crise de légitimité, même si elle n'est que partielle.

Schéma : une légitimité menacée

déroulés dans des cadres institutionnels contrôlés (commissions parlementaires et audiences publiques), les effets sur la profession ont été manifestes. De plus, les difficultés qu'éprouvent les jeunes à trouver un emploi dans les années 80 viennent accentuer ce sentiment de crise. La conséquence: une crise de légitimité est en train de naître et un besoin pressant de reconnaissance sociale, de reconnaissance des compétences et du statut professionnel est apparu. La réaction s'impose d'elle-même: trouver des moyens de valoriser la profession et son rôle dans l'économie du Québec et revendiquer, par cette reconnaissance accrue, un statut de véritable professionnel. La profession d'ingénieur forestier doit passer de l'ombre à la lumière.

Notons que cette crise de légitimité n'origine que bien faiblement d'une contestation de l'autorité cognitive ou culturelle (Starr, 1982, pp. 17-21) des ingénieurs forestiers. À part quelques contestations, les compétences des ingénieurs forestiers ne sont généralement pas remises en cause. D'ailleurs, au sein même de la profession, un débat est amorcé entre les partisans d'une foresterie écologique (Jurdant, 1984), ouverte aux préoccupations environnementales nouvelles, plus réticente à intervenir sur les équilibres naturels, et une foresterie traditionnelle, axée certes sur la protection et le renouvellement des ressources, mais aussi sur leur utilisation intensive.

Si on en juge par le degré de satisfaction au travail et la participation aux décisions, les ingénieurs forestiers considèrent que leur milieu de travail apprécie leurs compétences et les utilise à bon escient. L'enjeu n'est pas interne, mais externe. Ce ne sont pas leurs connaissances qui sont en cause, mais leur propre visibilité comme professionnels. C'est justement la valeur de service public à rendre qui, aux yeux des ingénieurs forestiers, n'est pas adéquatement perçue par la société.

C'est un discours fort, troublant même, qui est répandu à travers toute la profession. Que tous y adhèrent avec conviction, on peut en douter. Mais que plusieurs se sentent concernés, on ne peut le nier.

Nul ne sait si cette crise de légitimité se poursuivra et menacera davantage la profession. Nul ne sait non plus si les efforts déployés pour mieux faire connaître la profession porteront fruit. C'est la difficulté des professions «dépandantes» d'être parfois aux prises avec cette tension entre une reconnaissance interne au travail forte, et une méconnaissance sociale tout aussi forte. Comme les ingénieurs décrits par Layton, les ingénieurs forestiers du Québec ont été profondément troublés par les critiques et contestations récentes mettant en cause leur travail. Par la voix de leurs organisations, ils ont commencé à réagir et veulent prouver qu'eux aussi rendent des services à la société.

La sociologie de la connaissance et des sciences nous a appris à examiner l'évolution des disciplines selon deux dimensions: interne-externe et sociale-intellectuelle (ou cognitive). Ces deux dimensions peuvent être croisées pour donner une typologie de quatre catégories

d'influences sur le développement des connaissances (Ritzer, 1988). On peut, en prenant certaines précautions, appliquer ce modèle à la sociologie des professions. Dans cet article, c'est le couple des influences sociales et externes qui a été privilégié. Mais il est clair que, pour une compréhension plus satisfaisante de l'évolution d'une profession, un examen de la dynamique interne et cognitive est nécessaire. Cet examen dépassait, toutefois, le cadre fixé par cet article.

BIBLIOGRAPHIE

- BERNARD, F. et P. J. HAMEL, «Vers une déprofessionnalisation de la profession comptable? La situation au Québec», *Sociologie du travail*, no 2, 1982, pp. 117-134.
- BLAU, Judith R., *Architects and firms. A sociological perspective on architectural practice*, Cambridge, Mass., The MIT Press, 1984.
- BOOKCHIN, M., *Toward an ecological society*, Montréal, Black Rose Books, 1980.
- BOOKCHIN, M., *The ecology of freedom*, Palo Alto, Cal., Cheschire Books, 1982.
- BOORSTIN, D. J., *The Americans: The democratic experience*, New York, Vintage Books, 1973.
- BRUNTE, Thomas, «Sociological approaches to the professions», *Acta Sociologica*, 31, 2, 1988, pp. 119-142.
- CALHOUN, D. H., *The American civil engineer: origins and conflict*, Cambridge, Mass., The MIT Press, 1960.
- CALVERT, M. A., *The mechanical engineer in America, 1830-1910, Professional cultures in conflict*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1969.
- CLEPPER, H., *Professional forestry in the United States*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1971.
- COTGROVE, S., *Catastrophe and cornucopia: the environment, politics, and the future*, New York, Wiley, 1982.
- CRAWFORD, S., «Ingénieurs français et déqualification», *Sociologie du travail*, no 2, 1987, pp. 199-217.
- DERBER, C., dir., *Professionals as workers: Mental labor in advanced capitalism*, Boston, G. K. Hall & Co, 1982.
- DUMONT, R., *l'Utopie ou la mort*, Paris, Seuil, 1974.
- DURAND, M., «Professionnalisation et allégeance chez les cadres et les techniciens», *Sociologie du travail*, 2, 1972, pp. 185-212.
- FREIDSON, E., «The changing nature of professional control», *Annual Review of Sociology*, 1984, pp. 1-20.
- FREIDSON, E., *Professional powers. A study of the institutionalization of formal knowledge*, Chicago, The University of Chicago Press, 1986.
- GAGNON, E. et al., «La gestion de la forêt contestée: l'exemple des audiences publiques sur les pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette», *De toute urgence*, Conseil québécois de l'environnement, XVIII, 1, 1987, pp. 5-20.
- GOULDNER, A. W., *Cosmopolitans and locals-towards an analysis of latent social roles*, *Administrative Science Quarterly*, déc., 1957, pp. 281-306.
- ILLICH, Y., *Limits to medicine. Medical nemesis: the expropriation of health*, Harmondsworth, Penguin Books, 1976.
- JOHNSON, T., *Professions and power*, Londres, Macmillan, 1972.
- JURDANT, M., *le Défi écologiste*, Montréal, Boréal Express, 1984.
- KAMIENIECKI, S. et al., *Controversies in environmental policy.*, Albany, State University of New York Press, 1986.
- LACHAPPELLE, Y., «La situation de l'emploi chez les récents diplômés», *l'Aubelle*, avril-mai, 1985, p. 2.
- LAPLANTE, R., «Reboiser pour qui?», *Possibles*, vol. 7, no 1, 1982, pp. 139-146.
- LAPLANTE, R., «Un regard critique sur la politique québécoise de reboisement», *le Développement agro-forestier au Québec et en Finlande*, Cahiers de l'ACFAS, no 39, 1985, pp. 91-110.
- LARSON, M. S., «Proletarianization and educated labor», *Theory and Society*, 9, 1, 1980, pp. 131-177.
- LARSON, M. S., *The rise of professionalism*, Berkeley, Cal., University of California Press, 1977.
- LASERRE, H., «Système de représentations et idéologies des ingénieurs français», *Culture technique*, no 12, 1984, pp. 234-245.
- LAYTON, E., *The revolt of the engineers. Social responsibility and the American engineering profession*. Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1971, 1986.
- LEISS, W., *The domination of nature*, Boston, Beacon Press, 1972.
- LEISS, W. dir., *Ecology versus politics in Canada*, Toronto, The University of Toronto Press, 1979.
- MAC KAY, D., *un Patrimoine en péril. La crise des forêts canadiennes*, Québec, Les publications du Québec (éd. originale en anglais, *Heritage lost: The crisis in Canada's forest*, 1985), 1987.
- MAHEUX, G., «Esquisse historique sur l'origine, la naissance et l'évolution de la corporation des ingénieurs forestiers du Québec», *Forêt Conservation*, 36, 7, 1970.
- MERTON, R. K., «Institutionalized altruism: the case of the professions», dans R. K. Merton, *Social research and the practicing professions*, Lanham, M.D., University Press of America, 1982.
- MILBRATH, L. W., *Environmentalists: Vanguard for a new society*, Albany, State University of New York Press, 1984.
- MOSCOVICI, S., Entretien de J.-P. Ribes dans: *Pourquoi des écologistes font-ils de la politique?*, Paris, Seuil, 1981.

- NELKIN, D., «Technology and public policy», dans: I. Spiegel-Rosing et D. de Solla Price, dir., *Science, Technology and Society*, Londres, Sage Publications, 1977, pp. 393-441.
- NELKIN, D. dir., *Controversy: politics of technical discussions*, Beverly Hills, Cal., Sage Publications, 1979.
- OPHULS, W., *Ecology and the politics of scarcity*, San Francisco, Freeman, 1977.
- PARENTEAU, R. et A. BENOIST, *les Intervenants aux audiences publiques sur l'environnement au Québec*, Montréal, Institut d'urbanisme, Université de Montréal, 1984.
- PERRUCCI, R. et J. E. GERSTL, *Profession without community: engineers in American society*, New York, Random House, 1969.
- PORTER, E., «L'étudiant et la corporation des ingénieurs forestiers», *Forêt Conservation*, 36, 7, 1970, pp. 24-25. Québec, *Bâtir une forêt pour l'avenir. La politique forestière*, Gouvernement du Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1985.
- REISER, S. J., *Medicine and the reign of technology*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978.
- RITZER, G., «Sociological metatheory: a defense of a subfield by a delineation of its parameters», *Sociological Theory*, 6, 2, 1988, pp. 187-200.
- SÉGUIN, F. et A. HUBERT, *Milieu corporatif et professions dépendantes: le génie et la comptabilité*, Montréal, HEC, rapport de recherche n° 83-19, 1983.
- STARR, P., *The social transformation of American medicine*, New York, Basic Books, 1982.
- THOMAS, L., *The youngest science*, New York, The Viking Press, 1983.
- VAILLANCOURT, J.-G., *Essais d'écologie sociale*, Montréal, éd. Albert St-Martin, 1983.

RÉSUMÉ

Le contexte social marque l'évolution des professions et les actions et discours des professionnels. Après avoir examiné les enjeux sociaux autour de l'utilisation et de la gestion de la forêt, l'article analyse les réactions des ingénieurs forestiers. La profession est brièvement présentée: sur la base de plusieurs indicateurs, elle affiche une grande homogénéité. Des problèmes particuliers la confrontent: crise forestière, contestations publiques, chômage des jeunes diplômés. Malgré un sentiment de forte légitimité professionnelle au sein des milieux de travail, les ingénieurs forestiers s'inquiètent du peu de reconnaissance sociale qu'ils obtiennent. Un discours, fondé sur leur compétence et leur utilité, s'est développé en vue de gagner cette reconnaissance sociale.

SUMMARY

The social context influences the evolution of professions and the actions and discourse of professionals. After examining the social issues relating to the use and management of forests, this paper analyzes the reactions of forestry engineers. The profession is presented briefly: on the basis of several indicators, it exhibits great homogeneity. It is confronted by particular problems: the crisis in forestry, public protest, and the unemployment of young graduates. In spite of a feeling of strong professional legitimacy within their work environments, forestry engineers are concerned about the little social recognition they receive. Forms of discourse, based on their competence and their usefulness, have developed in order to gain this social recognition.

RESUMEN

El contexto social marca la evolución de las profesiones y las acciones y discursos de los profesionales. Después de examinar las disyuntivas sociales alrededor de la utilización y de la gestión de los bosques, el artículo analiza las reacciones de los ingenieros forestales. La profesión es brevemente presentada: sobre la base de varios indicadores ella muestra una gran homogeneidad. Problemas particulares la confrontan: crisis forestal, contestaciones públicas, cesantía de los jóvenes diplomados. A pesar de un sentimiento de fuerte legitimidad profesional en el seno de los medios de trabajo, los ingenieros forestales se inquietan del poco reconocimiento social que ellos obtienen. Un discurso, fundado en su competencia y utilidad, se ha desarrollado en vista de ganar este reconocimiento social.